

## **Maintien à domicile : nouvelles aides**

L'Analyse des Besoins Sociaux a révélé l'inquiétude de nombreux seniors, relative aux démarches à effectuer et aux coûts à payer pour adapter leur logement.

Lorsqu'une perte d'autonomie survient, les personnes âgées ou en situation de handicap sont souvent contraints de quitter leur foyer pour un mode d'hébergement collectif.

Le **Centre Communal d'Action Social** a mené une réflexion pour **l'amélioration de leurs logements**.

Le CCAS s'est mis en relation avec [l'association Hacavie](#), qui propose un accompagnement complet et gratuit pour **adapter** les lieux de vie des personnes concernées.

Une action d'aide au maintien à domicile a été délibérée pour les aider à anticiper une perte d'autonomie et à favoriser le maintien à domicile via 2 axes principaux :

### **Action de conseil ou élaboration d'un diagnostic**

Le 1<sup>er</sup> objectif est de donner la possibilité à tous les Madeleinois justifiant d'une perte d'autonomie de par l'âge (+ de 60 ans) ou leur handicap et qui ne répondent pas aux conditions d'accompagnement d'Hacavie, de pouvoir bénéficier de **l'expertise d'un ergothérapeute**.

Ce dernier intervient de qualité de conseil et réalisera un diagnostic concernant le réaménagement du logement.

Une convention avec Hacavie a par ailleurs été signée et permet le financement de l'expertise du professionnel.

### **Aide au financement du reste à charge**

Il s'agit d'aider les Madeleinois concernés à financer tout ou une partie du reste à charge des travaux d'amélioration d'habitat une fois les aides des organismes compétentes reçues.

## **Centre Communal d'Action Sociale**

1 rue des Gantois  
59110 La Madeleine  
France

[03 20 51 16 98](tel:0320511698)

Lundi de 13h30 à 17h15, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 et le vendredi de 8h30 à 12h

Le standard téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15

### **Lire aussi**

[Site de l'association d'Hacavie : fiche de renseignement en ligne](#)

Publié le 10 août 2021